

Contradictions et confusions de la mondialisation

L'établissement d'institutions est une des caractéristiques de l'économie internationale dans la période de l'après seconde guerre mondiale. Ces institutions ont pour objectif de faire émerger les conflits économiques et de leur apporter un règlement consensuel. Ce mouvement se poursuit aujourd'hui, en substituant une nouvelle institution, l'OMC, à l'ancien traité de commerce, le GATT.

La réunion des cent trente-cinq membres de l'OMC, le 30 novembre à Seattle, devait constituer le premier cycle de négociations commerciales internationales dont cette organisation prenait l'initiative. Le fondement de celle-ci reposait sur deux propositions à partir desquelles devait pouvoir se réaliser un consensus : la libéralisation des échanges est un facteur de croissance ; l'élaboration de « codes de bonne conduite » est le moyen le plus assuré de corriger les nombreux méfaits d'une « mondialisation sauvage ». La première de ces propositions devait, dans un respect scrupuleux de l'orthodoxie libérale, écarter tous les soupçons que peuvent porter les pays des périphéries sur des négociations qui ignorent leur spécificité. La seconde devait corriger, aux yeux des acteurs économiques les plus faibles, l'image négative d'un ordre économique régit par la « loi du plus fort ». La conférence n'a pas aboutit, succombant à ce qu'il faut bien appeler, une grande confusion.

Une confusion qui concerne d'abord les tâches et les rôles des négociateurs. Les missions assignées à ceux-ci étaient intrinsèquement contradictoires. La conférence devait délimiter les champs des négociations à venir. Les propositions des uns et des autres pouvaient paraître éloignées. Ainsi en était-il des divergences entre l'union européenne et les Etats-Unis (pays des Centres). Les Etats-Unis ne souhaitaient faire porter les négociations que sur l'élimination des subventions à l'exportation des produits agricoles (dans la continuité des accords de l'Uruguay round), sur la réduction des entraves à l'accès aux marchés de services et sur l'instauration de normes sociales minimales. Les pays de l'Union

Européenne proposaient d'ajouter l'élaboration de règles concernant l'investissement et la concurrence. Si cet éloignement relevait de la place de ces pays dans la division internationale du travail, il rendait difficile, mais pas impossible, l'établissement d'un compromis. Ce sont plutôt les aspects contradictoires des deux propositions initiales qui rendaient impossible toute entente. Comment, en effet, définir des règles régissant la concurrence ou même des normes sociales minimales, sans que celles-ci ne puissent être interprétées comme des obstacles protectionnistes ? Ainsi la défense d'un droit à la santé par la mise en œuvre d'un principe de précaution peut être parfaitement fondée. Mais, elle ne peut conduire dans son application qu'à des restrictions commerciales. Les deux propositions de départ, voulant pour l'une libéraliser encore davantage les échanges internationaux, pour l'autre les organiser étaient contraires : les chances de pouvoir satisfaire l'une nécessitant la mise à l'écart de l'autre.

Mais il ne suffisait pas aux négociateurs d'être à la fois les défenseurs intransigeants du libre-échange et les promoteurs vigilants d'une mondialisation organisée, ils auraient du également représenter et défendre l'intérêt général, au nom de leurs mandants : les citoyens de leur pays. Faire de la croissance économique, issue de l'échange international, le fondement de l'intérêt général est une idée bien partielle. cette position méconnaît le développement, le progrès social.

Ne soyons pas étonnés si les pays des périphéries n'y trouvent pas leur place : l'agriculteur des Caraïbes est cinquante à cent fois moins productif que son homologue du sud des Etats-Unis dans la culture du riz ; il pourra pourtant accroître sa production pour exporter une partie de celle-ci, en dépit de l'avantage du second ; il lui faudra pour cela accepter de voir son travail rémunéré cinquante ou cent fois moins que celui de l'agriculteur américain ; il lui faudra, à l'avenir, accepter de voir encore diminuer sa rétribution lorsque s'élargiront l'écart des productivités¹. Ce n'est pas un hasard si Mike Moore, le Directeur général de l'OMC reconnaît que le développement des pays des périphéries dans

¹ Cf. Interview de Marc DUFUMIER par ATTAC-Rhône dans le film sur l'OMC.

l'échange international libre reste une question non résolue aujourd'hui.

Ne soyons pas étonnés non plus si une grande part du monde du travail, aussi bien des Périphéries que des Centres, ne se reconnaît pas dans cette conception de l'intérêt général. En privilégiant la croissance tirée par les exportations, le pays des périphéries sacrifie ses intérêts à plus long terme. Le refus de reconnaître des normes sociales minimum permet aux firmes installées sur son territoire de produire en raison des conditions avantageuses que leur offre l'exploitation de la main d'œuvre ; le pays y trouve son avantage, puisqu'il accroît ses exportations de produits manufacturés. Pour cette main d'œuvre cela signifie la disparition d'une opportunité heureuse : celle d'un progrès social, même réduit, importé du dehors. Il est également bien difficile de proposer aux travailleurs des pays des Centres l'image dépassée de la croissance source du progrès social, souvenir du consensus social des années soixante. Ils ont depuis supporté les conséquences de la crise économique, de dégraissages en délocalisations. Proposer là, la simple continuation du présent, avec la croissance en plus, ne peut que renforcer la fracture qui oppose les « gagnants » et les « perdants » de la mise en place d'un ordre économique libéral.

La confusion concerne aussi les faits. La proposition : « la libéralisation des échanges internationaux est un facteur de croissance », qui constitue l'une des bases de la négociation à venir, laisse dans l'ombre le contenu précis de la croissance. En 1960, en moyenne dans le monde, les droits de douane se situaient à 16,5 % *ad valorem*. En 1995, ils n'étaient plus qu'à 4 %. Ceci illustre bien la libéralisation des échanges internationaux intervenue entre ces deux dates. Pourtant, comme le faisait remarquer le PNUD, le revenu moyen des 20 % de la population mondiale les plus riches, était, en 1960, de trente fois supérieur à celui des 20 % les plus pauvres ; en 1995, le rapport était de quatre-vingt deux fois. Curieuse croissance qui laisse vivre plus d'1,3 milliard d'individus avec moins de 1 dollar par jour !¹ Le contraste est grand entre un « ordre

économique international » qui promet la croissance et une réalité qui voit monter de manière vertigineuse les inégalités aussi bien à l'intérieur des pays qu'entre pays des Centres et des Périphéries.

Cet écart entre le discours libéral de l'OMC et la réalité des conditions de vie du plus grand nombre est devenu tel qu'il ne pouvait qu'apparaître scandaleux. Le fait marquant de la réunion de Seattle est advenu hors de l'enceinte de la conférence : l'ébauche d'une mobilisation citoyenne contre cet ordre économique libéral. Des sujets réputés techniques et réservés jusque là à quelques spécialistes sont devenus des questions politiques débattues largement dans le seul espace que l'institution laissait à sa contestation : les rues de Seattle. Ce mouvement, qui ne pouvait qu'être multiple, spontané et parfois contradictoire ne trouve qu'une unité, mais elle est importante : le refus citoyen d'être écarté des choix économiques et sociaux fondamentaux. C'est là une exigence profonde et démocratique. Parce qu'il est souverain, le peuple est maître de son destin. Cette faculté de choix ne peut être réduite par une quelconque fatalité économique issue de la mondialisation, qu'au prix d'un amollissement de la démocratie².

Ce numéro de la revue souhaite apporter sa contribution à ces débats et interrogations. Le dossier : « bilan de fin de siècle, perspectives et désenchantements en constituera l'essentiel. Les rubriques habituelles (lu pour vous, présentation d'un pays, d'un auteur) seront réintroduites dans le numéro suivant. Il est bien difficile, en un seul dossier, d'épuiser le bilan des relations Centres-Périphéries. Nous ne le tenterons pas, nous nous limiterons à quelques questions : science et développement, pétrole et développement, financement du développement, l'ordre économique international et le développement.

Ces quelques aspects pourront illustrer ce qui constitue le tragique d'une fin de siècle et le besoin urgent d'un nouveau développement. Nous adressons à tous nos lecteurs nos vœux les meilleurs pour la nouvelle année.

Patrice ALLARD et Gilbert BLARDONE

¹ Programme des Nations-Unies pour le Développement *Rapport sur le développement humain*, Economica, 1999.

² Cf. interview de Samir AMIN, *Informations et Commentaires*, avril-juin 1999.